



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



## CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

### Agenda 21 de l'Île de la Réunion

Porteur du projet : **pour le Président, Idriss Omarjee, directeur de cabinet**  
Contact : **Daniel Grondin, chargé de mission**

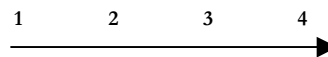
#### Résumé :

Territoire ultra-périphérique soumis à une grande pression démographique (250 000 habitants en 1946, 750 000 aujourd'hui, 1 million en 2020) écologique (zone fortement urbanisée surplombant la barrière de corail, forêts primaires grignotées par les terres agricoles, elles-mêmes mitées par l'urbanisation), économique (300 000 habitants inscrits à la Couverture Maladie Universelle, 35% de la population au chômage), la Réunion est aussi un territoire peuplé d'une façon très diverse, ce qui constitue une grande richesse culturelle. A l'initiative du Président de la Région, la Réunion a engagé officiellement en février 2002 un Agenda 21, en partenariat avec l'Etat, le Conseil général, les conseils consultatifs, l'association des maires de la Réunion et les Chambres consulaires.

#### 1/L'approche globale du développement durable dans le projet :

Porté par une forte volonté politique, relayé par tous les services de la Région, l'Agenda 21 est conçu sur la base des 7 défis identifiés comme prioritaires pour le développement durable de la Région : la progression démographique, les changements climatiques, la mondialisation des échanges, la sauvegarde de l'environnement, la cohésion de la société, le développement économique, la diversité culturelle.

Note d'évaluation par le comité d'expert



#### 2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :

Un des premiers travaux de la Région a été de définir la gouvernance du projet, garantissant l'adhésion des partenaires aux propositions émises. Un processus interactif et participatif précis a dans cette optique été élaboré.

Le Comité de pilotage, composé d'élus, coordonne le management politique, avec l'assistance d'un comité technique et d'un comité scientifique.

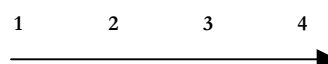
Le Comité technique regroupe les techniciens des administrations chargés de la gestion et de la mise en œuvre du processus. Il est composé de sept membres : Conseil Régional, Conseil Général, DIREN, Conseil Economique et Social Régional, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, la DDE, l'Association des Maires de la Réunion.

Le Comité scientifique regroupe des représentants des organismes et des laboratoires de recherche pour accompagner la démarche et élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Lors du lancement officiel de l'Agenda 21 le 14 février 2002 a été constituée la Commission Régionale du Développement Durable, instance à la fois partenariale et participative de l'Agenda 21, qui réunit 400 représentants de l'Etat, des collectivités, des entreprises, des associations, des établissements publics, des organismes de recherche et d'éducation. Cette Commission se réunit chaque année pour établir le bilan des actions réalisées et proposer des pistes à investir. Enfin, un large processus de concertation et de participation a été mis en place (cf 3).

Un chargé de mission Agenda 21 assure la coordination et l'animation de cette gouvernance.

Note d'évaluation par le comité d'expert

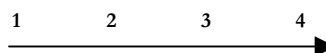


### 3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation

Le processus de participation a été véritablement mis en place lors du lancement de l'Agenda 21 en février 2002, auquel ont participé 350 représentants associatifs et socio-économiques. Le dossier des participants intégrait un appel à participation pour les ateliers futurs.

A la suite de cette rencontre, cinq groupes de travail ont participé à l'élaboration du premier plan d'actions avec une série de réunions de mai à juin 2002 : éducation au développement durable ; développement économique, cohésion sociale et métiers de l'environnement ; énergie ; déplacements ; habitat, construction et cadre de vie. Près de 200 personnes ont ainsi contribué à l'élaboration du programme. En août 2002, une présentation plénière de l'ensemble des travaux des ateliers a permis de valider le travail engagé et de fixer des orientations stratégiques à mettre en œuvre. Pendant toute l'année 2003, les ateliers se réunissent une fois par mois avec pour objectif de finaliser avant la fin de l'année un programme d'actions concrètes, qui seront labellisées Actions 21.

Note d'évaluation par le comité d'expert



### 4/ Le caractère novateur de la démarche:

La Réunion a été la première région française à s'engager dans un Agenda 21. Le caractère novateur provient ensuite du contexte particulier de l'Ile, confrontée à des enjeux globaux sensiblement différents de ceux de la métropole : insularité et changements climatiques ; préservation de forêts tropicales primaires et de la barrière de corail ; démographie, échanges culturels et co-développement dans la région de l'océan indien... L'innovation réside aussi dans l'approche résolument positive et volontaire de la démarche, avec par exemple le projet de constitution d'un pôle de recherche sur les énergies renouvelables, renforcement des capacités humaines.

Note d'évaluation par le comité d'expert

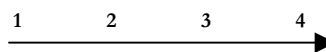


### 5/ Les acquis effectifs:

L'efficacité du processus de gouvernance et la large mobilisation des Réunionnais sont des acquis fondamentaux de la démarche et qui semblent pérennes. Sur le plan du programme lui-même, plusieurs décisions et actions sont engagées :

- Habitat : "grille de durabilité" à appliquer à tous les bâtiments
- Energies : objectif : 100% de chauffe-eau solaires en 2025. Mise en place d'un partenariat avec l'ADEME et EDF, Région. Les chauffe-eau solaires représentent aujourd'hui: 40 000 unités équipant les maisons individuelles, deux unités de production et d'assemblage, sept marques distribuées par 15 sociétés, 50 artisans en pose et entretien. Le marché sera d'environ 400 000 logements en 2025.
- Economie\_: programme de recherche sur les emplois et les formations dans les secteurs de l'environnement.
- Education : Plan de formation de formateurs au développement durable.

Note d'évaluation par le comité d'expert



**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....  
.....  
.....